



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Produits "borderlines" // CoRAP // AFNOR// Perturbateurs endocriniens // Eco-communication // Brèves.

Produits "borderlines" : la Commission Européenne s'interroge sur les produits de massage



Le 8 novembre 2017 s'est tenue à la Commission européenne une réunion du GT borderline à laquelle participait Cosmed. Le statut des produits de massage (huiles et soins) a été discuté.

Les produits de massage qui ne revendiqueraient aucune fonction cosmétique (nettoyante, parfumante, hydratante, ...) n'entreraient plus dans le champ d'application du règlement cosmétique.

Par exemple, les produits alléguant "huile de massage

détente" ou "huile de massage récupération musculaire" ne seraient plus considérés comme des produits cosmétiques.

Présentée lors de la commission plénière du 17 novembre 2017, cette précision devrait figurer dans la prochaine publication actualisée du "manuel borderline" (*Manual of the working group on cosmetic products on the scope of application of the cosmetics regulation (EC) n°1223/2009*) dont la dernière mise à jour date de février 2016.

Pour rappel : le "manuel borderline" n'étant pas opposable, il ne constitue qu'un outil d'interprétation pouvant être utilisé par les autorités ou les juges nationaux afin de se positionner sur le statut d'un produit. Dans tous les cas, l'évaluation des produits sera effectuée au cas par cas en fonction de la présentation générale du produit (dessin, couleur,...), des allégations et des ingrédients.

[// Plus d'infos](#)



CoRAP : projet de plan d'actions 2018-2020

Le CoRAP (Community Rolling Action Plan) établit une liste de substances à évaluer et d'États membres en charge de leur évaluation. Le plan couvre une période de trois ans et définit quelles substances doivent être évaluées chaque année : toxicité pour l'homme (CMR, perturbation endocrinienne...) ou pour l'environnement (biopersistence, bioaccumulation...). L'ECHA a publié le 24 octobre 2017, le projet de liste CoRAP actualisée pour les années 2018 à 2020. **107 substances devraient être évaluées dont 16 nouvelles** (incluant le colorant chromium oxide greens, le conservateur triclocarban, le parfumant benzyl salicylate et le filtre UV ethyl hexyl salicylate). **Sur les 26 substances qui devraient être évaluées en 2018, 6 sont utilisées en cosmétique dont le Titanium Dioxide.**

L'adoption finale de la liste Corap 2018-2020 est prévue pour Mars 2018.

[// Plus d'infos](#)



AFNOR : examen en cours des méthodes de dosage des allergènes

La norme EN 16 274/2012, définissant les **méthodes de dosage des 26 allergènes présents dans les produits cosmétiques**, est en cours d'examen à l'AFNOR pour déterminer son renouvellement, à l'identique ou avec des modifications, pour les 5 prochaines années. Les commentaires étant ouverts aux membres de l'AFNOR, vous pouvez les soumettre à COSMED :

regulatory2@cosmed.fr.



Perturbateurs endocriniens : 20 députés déposent une proposition de loi

Valérie Beauvais, députée de la Marne, soutenue par une vingtaine d'autres députés, a déposé le 24 octobre une proposition de loi concernant l'information des consommateurs sur les perturbateurs endocriniens.

Selon la députée, la présence de "perturbateurs endocriniens" potentiels dans l'alimentation et les cosmétiques ne fait pas l'objet d'une information obligatoire du consommateur. Partant du principe que chacun est « exposé à ces produits de façon invisible limitant ainsi la capacité de toutes et tous de ne pas en consommer », la députée propose :

- « d'inscrire dans le code de la santé publique qu'en matière de santé publique, le présent code a pour objet de protéger les consommateurs contre les substances à caractère perturbateur endocrinien ;
- de marquer d'un pictogramme «déconseillé aux femmes enceintes » tous les produits contenant des substances à caractère perturbateur endocrinien».

Face au déficit d'information et de données scientifiques des parlementaires, Cosmed a engagé une action d'information de ceux-ci.

Ainsi, Cosmed interviendra au cours du 1er semestre 2018 en marge des travaux de l'Assemblée Nationale pour délivrer une information objective et scientifique sur le sujet.



L'éco-communication, un atout pour les marques de cosmétiques éco-responsables

La demande des consommateurs en cosmétiques naturelles et bio ne cesse de croître, comme en témoigne le taux de croissance de ce marché au niveau français (7% annuel, à 450 millions d'euros en 2015) ou mondial (14% à 8 milliards d'euros). L'Europe constitue 20% de ce marché. (*sources : chiffres du marché 2017 Cosmebio*)

De plus, qu'il s'agisse de cosmétique naturelle ou de cosmétique bio, la prise en compte des valeurs respectueuses de l'environnement est prépondérante dans l'acte d'achat : en effet, dans les deux cas, l'item environnemental (la préservation de la planète, le respect des fabricants, une consommation éthique, ...) arrive en deuxième position des raisons d'achat derrière la préservation de sa santé. (*sources : chiffres du marché 2017 Cosmebio – étude CCI d'Angers pour Phytolia 2017*).

AMASIS, agence conseil en communication et référencée au groupement

d'acheteurs COSMED, aide les PME à définir leur stratégie d'éco-communication.

[// Plus d'infos](#)



Brèves

- **18ème Journées de Formulation : 4&5 décembre 2017 à Nice** sur le thème de la formulation dans le secteur des Arômes, Parfums, Cosmétiques. Assistez à la présentation de Jean-Marc Giroux, Président de Cosmed sur «Les perturbateurs endocriniens : état des lieux, impacts pour le formulateur et le marketing».

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2017 COSMED TOUS DROITS RESERVES

